



# Le virus n'arrêtera pas les revendications !

Montreuil, le 13 mars 2020

Parmi les annonces du président de la République ce soir, la plus spectaculaire concerne la fermeture des crèches, écoles, collèges, lycées, universités à partir de lundi pour « ralentir la propagation » du coronavirus.

La FNEC FP-FO s'est adressée à plusieurs reprises au ministre Blanquer pour exiger de répondre aux demandes des personnels. Sur les moyens pour protéger les personnels et les élèves, le ministre ne répond rien. Sur les mesures à prendre en matière de médecine de prévention ou de médecine scolaire, le ministre ne répond rien. Sur les personnels à risque, qui doivent pouvoir bénéficier d'un suivi par le médecin de prévention, le ministre ne répond rien. Le droit de retrait a été refusé par l'administration dans la plupart des écoles, services et établissements, malgré la menace qui pesait sur les personnels et les usagers. Alors que des personnels subissaient des pressions des autorités académiques pour faire du télétravail, la FNEC FP-FO a exigé du ministre que les textes réglementaires soient respectés notamment le volontariat de l'agent, la fourniture de matériel, l'organisation du travail, le décompte du temps de travail : pas de réponse du ministre.

La FNEC FP-FO est intervenue dans les CHSCT malgré la volonté gouvernementale de les contourner pour présenter des mesures décidées unilatéralement.

**Nous ne sommes pas « le petit personnel » de Macron - Blanquer**

**Depuis le début de la crise du COVID-19, le ministre n'a jamais respecté ses obligations d'employeur en matière de protection de la santé de ses agents.**

**Et maintenant, il s'apprête à fouler au pied la réglementation en matière de télétravail !**

Le ministre reçoit l'ensemble des organisations syndicales demain. La FNEC FP-FO ira porter l'exigence que tous les personnels qui le demandent bénéficient d'un suivi médical par la médecine de prévention. Elle rappellera la réglementation en matière de télétravail (respect du décret de 2016). Elle exigera des consignes claires : il ne saurait y avoir de règle locale (réunions d'équipe, conseil de classe, E3C...). Concernant les personnels médico-sociaux et les personnels administratifs des services déconcentrés, le droit de retrait ne doit pas être contesté.

**L'inquiétude de la population, des salariés, est légitime. Le virus n'arrêtera pas les revendications**

L'hôpital public, dont les services d'urgence sont en grève depuis un an, est au bord de l'explosion, ravagé par des années d'austérité.

Le service public en général est pris pour cible, avec la loi Darmanin-Dussopt, dont la mesure phare de supprimer les CHSCT est anticipée par le Ministre Blanquer qui refuse de répondre à FO en CHSCT et d'appliquer les textes réglementaires en matière de santé et sécurité au travail.

La coupe est pleine à l'Education nationale. Depuis des mois, les personnels se dressent contre la brutalité des mesures qui saccagent leurs missions et remettent en cause les statuts : loi Blanquer, réforme du baccalauréat, apprentissage, réforme territoriale... dans un contexte de suppressions massives de postes.

Après avoir déployé une répression inadmissible contre les grévistes et les manifestants, le gouvernement tente, au bénéfice d'une crise sanitaire réelle, de museler les revendications et de nous faire oublier qu'il poursuit la mise en œuvre de sa contre-réforme des retraites.

Les personnels n'oublient pas que c'est à l'occasion d'un Conseil des ministres destiné à faire face à la maladie qu'il a dégainé l'arme du 49.3 pour imposer, « au nom de la démocratie », une réforme des retraites rejetée par l'immense majorité.

Les personnels savent bien que la pseudo-revalorisation promise par Blanquer – des miettes – sera financée par la baisse drastique des pensions de tous les salariés.

Augmentation des salaires, retrait de la réforme des retraites, rétablissement des postes supprimés, respect des missions : la FNEC FP-FO ne lâche rien !

La FNEC FP-FO condamnera toute tentative d'utiliser la crise sanitaire pour remettre en cause les libertés fondamentales.